



COMMUNE D'ICOGNE

Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne

Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09

www.icogne.ch

Enquête publique Commune d'Icogne

Espace réservé aux eaux superficielles des cours d'eau et plans d'eau de la commune d'Icogne

La Commune d'Icogne soumet à l'enquête publique, en accord avec le Service cantonal des routes, transports et cours d'eau et conformément à l'article 36a de la Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, des articles 41a ss de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 et de l'article 13 de la Loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, le projet d'espace réservé aux eaux superficielles des cours d'eau et plans d'eau de l'ensemble de la commune à l'exception de La Lienne qui a déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête.

Le projet (plans et prescriptions) est déposé à l'administration communale où il peut être consulté, durant les heures d'ouverture, pendant trente jours à partir du 17 mai 2019.

Les observations éventuelles ou oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, à l'Administration communale d'Icogne, Rte de la Bourgeoisie 7, 1977 Icogne, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Icogne, le 17 mai 2019

L'Administration communale

